Personnel masculin dans les maternités : mieux vaut prévenir que guérir

08/11/2014 à 16h12
Document transmis au futurs parents dans une maternité d’Ecully (69)

Réseau périnatal AURORE - Document d'information sur le fonctionnement des services

Maternité

Chère Madame,

Vous avez choisi d'accoucher à la maternité de la Clinique du Val d'Ouest et nous sommes très heureux de vous accueillir.

L'équipe soignante mettra tout en œuvre pour que votre grossesse, votre accouchement et votre séjour se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

Nous souhaitons vous rappeler les **règles de fonctionnement** de notre établissement **concernant en particulier les différents professionnels de santé** qui interviennent dans votre prise en charge.

Nous vous informons que toutes les catégories de personnel intervenant à chacune des étapes de votre prise en charge sont mixtes, y compris les sages-femmes. Cela concerne les consultations prénatales et les échographies, les consultations anesthésiques, les consultations d'urgence, votre accouchement, votre séjour et celui de votre enfant.

Ces règles sont dictées par la nécessité d'assurer un fonctionnement optimal, 24 H sur 24. Notre principale préoccupation est de vous fournir des soins de qualité ; cela nécessite une organisation des équipes de garde qu'il n'est pas possible de modifier au dernier moment.

Tout au long de la surveillance de votre grossesse, de votre accouchement et de votre séjour, nous essayerons d'être attentifs à vos demandes, mais les impératifs de fonctionnement et notre souci de sécurité ne nous permettent pas de vous garantir que vous serez prise en charge exclusivement par du personnel féminin.

Nous comprenons parfaitement que ce type de fonctionnement ne corresponde pas à votre attente. Si tel était le cas et afin d'éviter toute difficulté ultérieure dans la prise en charge de votre grossesse, nous vous invitons à vous adresser, dès à présent, à un autre établissement.

Nous vous souhaitons une bonne fin de grossesse et une heureuse naissance.

Le directeur de l'établissement. Le praticien.

Je soussignée, Madame [redacted], certifie avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'établissement.

Date : 1er Octobre 2014

Signature

Document réalisé avec les représentants de chacune des religions et les cadres de santé des maternités du Réseau périnatal AURORE www.aurore-perinat.org . Validé le 31 mai 2011